



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/41/371
S/18098
23 mai 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante et unième session
Points 19, 33, 36 et 70 de
la liste préliminaire*
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN
QUESTION DE NAMIBIE
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

Lettre datée du 23 mai 1986, adressée au Secrétaire général par
les Chargés d'affaires par intérim des Missions permanentes de
l'Angola et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration commune publiée le 10 mai 1986 par l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République populaire d'Angola sur la situation en Afrique australe.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 19, 33, 36 et 70 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité, et de le porter à l'attention du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et du Comité spécial contre l'apartheid.

Le Chargé d'affaires par intérim de la
Mission permanente de la République
populaire d'Angola auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Toko DIAKENG SERAO

Le Chargé d'affaires par
intérim de la Mission
permanente de l'Union des
des Républiques socialistes
soviétiques auprès de
l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) V. V. SHUSTOV

* A/41/50/Rev.1/Corr.1.

ANNEXE

Déclaration commune de l'Union des Républiques socialistes
soviétiques et de la République populaire d'Angola sur la
situation en Afrique australe

L'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République populaire d'Angola, guidées par le souci de renforcer la paix et la sécurité universelle, estiment nécessaire d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la situation en Afrique australe.

La situation explosive qui règne dans le sud du continent africain constitue une grave menace pour la paix mondiale. Elle est le résultat de la politique extérieure agressive de Pretoria, de la brutalité inouïe de la répression à laquelle les racistes soumettent la majorité de la population d'Afrique du Sud, et de leur occupation illégale de la Namibie. Le Gouvernement des Etats-Unis, obsédé par ses ambitions impérialistes, agit de concert avec les racistes, cherchant là, comme dans d'autres régions du monde, à prendre sa revanche politique et à empêcher la victoire des forces de libération nationale et sociale. Washington s'est rangé du côté du régime terroriste de l'apartheid qu'elle veut sauver, en se faisant complice des tentatives des racistes de Pretoria pour déstabiliser les Etats de première ligne et en encourageant la guerre larvée qu'ils mènent contre la République populaire d'Angola et la République populaire du Mozambique. Les Etats-Unis sont allés jusqu'à prendre des mesures directes contre l'Angola en livrant des armes des plus modernes aux bandes fantoches de l'UNITA.

L'intention des racistes et des impérialistes est de livrer bataille ici, dans le sud, à toute l'Afrique libre, d'inverser le processus de libération nationale et mener une contre-offensive pour affirmer la domination néo-colonialiste sur l'ensemble du continent africain. Cette politique est dirigée contre les droits légitimes des peuples des pays africains et va en fait à l'encontre des intérêts de la population blanche de l'Afrique du Sud elle-même, à laquelle elle n'apportera que sacrifices et souffrances.

L'Union soviétique et la République populaire d'Angola, tenant compte de l'agressivité accrue que manifestent Washington et Pretoria envers le régime démocratique établi par le peuple angolais, réaffirment la position de principe sur laquelle elles se sont mises d'accord pendant les consultations tripartites que l'URSS, l'Angola et Cuba ont tenues à Moscou en janvier 1986, à savoir qu'elles sont prêtes à prendre des mesures coordonnées pour défendre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Angola.

L'Union soviétique, conformément au Traité soviéto-angolais d'amitié et de coopération du 8 octobre 1976, réaffirme qu'elle est totalement solidaire de la lutte désintéressée du peuple angolais qui défend ses acquis révolutionnaires.

La situation en Afrique australe, exige un règlement politique immédiat. Mais il faut au préalable que le régime raciste de Pretoria mette fin à sa politique d'oppression contre les Etats de première ligne et à ses ingérences dans les affaires intérieures d'autres Etats et cesse de manoeuvrer des bandes d'

terroristes et de mercenaires. Le Gouvernement des Etats-Unis doit renoncer à fournir une assistance, militaire ou autre, aux bandes fantoches de l'UNITA et à tenter d'exercer une pression politique et économique sur les Etats souverains de l'Angola et du Mozambique.

L'Union soviétique et la République populaire d'Angola sont convaincues que l'octroi immédiat de l'indépendance à la Namibie contribuerait à assainir et à stabiliser la situation en Afrique australe. Elles expriment leur solidarité avec la lutte de libération héroïque que mène le peuple namibien sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO), son seul représentant légitime.

L'URSS et l'Angola condamnent les tentatives des Etats-Unis et de l'Afrique du Sud visant à entraver un juste règlement de la question de Namibie et à résoudre cette question dans une optique néo-colonialiste hors du cadre des Nations Unies. Ils déclarent que les décisions de l'Organisation des Nations Unies, y compris la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité constituent la seule base internationalement reconnue pouvant assurer l'indépendance de la Namibie par des moyens politiques. L'application desdites décisions et résolutions dans leur intégralité ne peut pas et ne doit pas dépendre de questions extrinsèques.

L'Union soviétique et l'Angola rejettent catégoriquement la dernière tentative de Pretoria de lier l'octroi de l'indépendance à la Namibie au retrait des internationalistes cubains de la République populaire d'Angola.

La souveraineté et l'indépendance de l'Angola, ainsi que sa politique intérieure et extérieure indépendante, ne peuvent pas faire l'objet de marchandages.

De l'avis de l'Union soviétique et de l'Angola, il est urgent que l'Organisation des Nations Unies, et en premier lieu le Conseil de sécurité, organe directement responsable de la décolonisation de la Namibie, joue un rôle plus actif dans le règlement de la question de Namibie.

Les deux pays préconisent la recherche constructive de moyens qui permettraient d'assurer, le plus rapidement possible, l'application concrètes des décisions de l'ONU relatives à la Namibie. L'Union soviétique estime que les dispositions du programme du Gouvernement angolais (septembre 1984), et les additions pertinentes qui y ont été faites, visant à assurer l'indépendance de la Namibie, ainsi que la sécurité et la paix dans le Sud-Ouest africain, servent précisément à atteindre cet objectif.

L'Union soviétique et l'Angola sont convaincus que seule l'élimination en Afrique du Sud du système inhumain d'apartheid permettra d'établir une paix stable et des relations de coopération et de bon voisinage dans cette région.

Les deux pays réaffirment leur solidarité indéfectible avec ceux qui luttent vaillamment contre l'apartheid, sous la direction de l'African National Congress et préconisent la création en Afrique du Sud d'un Etat unifié et démocratique fondé sur le principe du gouvernement par la majorité. Ils exigent la libération, des geôles racistes, de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques.

Les crimes des racistes, rendus possibles par la politique d'"engagement constructif" suivie par les Etats-Unis à l'égard de l'Afrique du Sud et par la complicité des gouvernements de certains pays occidentaux, constituent un défi à l'ensemble du monde civilisé. L'URSS et l'Angola demandent à ces Etats de cesser sur-le-champ tout soutien au régime de Pretoria et de participer aux mesures prises à l'échelle internationale, et notamment à l'application des sanctions globales obligatoires prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

L'Union soviétique et la République populaire d'Angola lancent un appel aux gouvernements et à l'opinion publique de tous les pays, aux organisations internationales et à toutes les personnes de bonne volonté pour qu'ils mobilisent leurs efforts et soutiennent les peuples d'Afrique du Sud, de Namibie et des Etats de première ligne afin de contribuer à un règlement immédiat et équitable des problèmes de la région de l'Afrique australe en vue d'assurer la stabilité et une paix durable.

Un tel règlement apporterait une contribution importante à l'amélioration générale de la conjoncture internationale et au renforcement de la paix universelle et de la sécurité des peuples.

